

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2009

Conseillers présents : 26

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 2

Olivier Deparis pouvoir à Catherine Quignon-Le Tyrant, Alexandre Prédinas pouvoir à Jean Marié.

Absent excusé : 1

Wilfried Larcher

Séance ouverte à 20 h 30.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2008 - Budget principal

Mme Le Maire

Le 1^{er} avril 2009, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2007	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2008	Reste à réaliser 2008	Solde reste à réaliser 2008	Chiffres 2008 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	421 569.76 €		- 62 368.66 €	Dépenses	Recettes	89 668.47 €
				269 532.63 €		
Fonctionnement	1 623 996.00€		- 276 434.35 €	Recettes	Dépenses	1 347 561.65 €
					269 532.63 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2008</u>	1 437 230.12 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	1 347 561.65 €

Total affecté au compte 1068.....	
versement à la ville de Montdidier (mandat au compte 672)	0 €
2) <u>Déficit global cumulé au 31/12/2008</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

3) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2008 - Budget annexe – chaufferie, réseau de chaleur

Mme Le Maire

Le 1^{er} avril 2009, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2007	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2008	Reste à réaliser 2008	Solde reste à réaliser 2008	Chiffres 2008 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	0 €		- 943 715.05 €	Dépenses	Recettes	- 528 115.05 €
				40 000 €	415 600 €	
Fonctionnement			634 153.59 €	Recettes	Dépenses	634 153.59 €
				455 600 €	-	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2008</u>	634 153.59 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	528 115.05 €
Total affecté au compte 1068.....	528 115.05 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2008</u>	106 038.54 €
Déficit à reporter (D 002)	

après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

4) Communications sur le Budget Primitif 2009 de la Régie Communale de Montdidier- - Budget principal

Madame le Maire,

Par délibération n°275 du 26/11/2002, le conseil a annulé les statuts de la Régie Electrique de Montdidier de l'année 1925 et a décidé de créer, à compter du 01/01/2003, une Régie Communale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23/02/2001.

Le budget primitif « principal » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 01/04/2009. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	3 753 271.00 €	
Recettes de l'exercice		3 553 682.00 €
Excédent reporté		1 347 561.65 €
	-----	-----
	3 753 271.00 €	4 901 243.65 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	419 249.47 €	
Recettes de l'exercice		329 581.00 €
Reste à réaliser	269 532.63 €	
Excédent reporté		359 201.10 €
	-----	-----
	688 782.10 €	688 782.10 €
Total Général	4 442 053.10 €	5 590 025.75 €

Le conseil prend acte de ces communications.

5) Communication sur le Budget Primitif de la Régie Communale de Montdidier - Chaufferie – réseau de chaleur

Madame le Maire,

Le budget primitif « chaufferie – réseau de chaleur » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 01/04/2009. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	460 755.00 €	
Recettes de l'exercice		387 425.00 €
Excédent reporté		130 858.54 €
	-----	-----
	460 755.00 €	518 283.54 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	13 700.00 €	
Recettes de l'exercice		541 815.05 €
Restes à réaliser	40 000.00 €	455 600.00 €
Déficit reporté	943 715.05 €	
	-----	-----
	997 415.05 €	997 415.05 €
Total Général	1 458 170.05 €	1 515 698.59 €

Le conseil prend acte de ces communications.

6) Budget primitif 2009 - Ville

B Garret : Nous souhaiterions vous alerter sur l'activité économique de la ville et notamment sur la création d'emplois directs, nous sommes inquiets. Nous constatons que des emplois se sont créés dernièrement à Roye et à Montdidier, malheureusement, il y a des entreprises qui partent. Que peut-on faire pour ça ? Quel moyen allez-vous mettre en œuvre ?

Mme Le Maire : Vous n'étiez pas là au précédent conseil, mais j'avais déjà répondu, sur la balance de Montdidier par rapport aux créations et aux pertes d'emplois, nous sommes encore en positif. En ce qui concerne les mesures d'accompagnements aux emplois et aux créations d'entreprises, la démarche est simple, nous mettons à disposition des locaux, lorsqu'elles sollicitent un rendez-vous, nous organisons des rencontres avec les différents interlocuteurs et nous essayons de faire valider la candidature de Montdidier. Sur le dossier l'Oréal de Roye, par exemple, si vous faites allusion à celui-ci, c'était une candidature masquée. Elle cherchait une sortie près de l'autoroute A1, pas très loin du site déjà existant tel que celui de Lassigny. Il était judicieux que Roye l'emporte. Quand Roye crée 100 emplois, nous pouvons espérer que des habitants de Montdidier puissent y accéder. Sur toutes les démarches qui sont formulées aujourd'hui, que se soit sur l'accompagnement ou sur le soutien des entreprises, nous ne sommes pas défaillants. Nous avons deux bâtiments actuellement qui vont être disponibles, un est déjà en notre possession et l'autre, nous allons l'acquérir. Je vous rappelle que dans cette démarche, c'était de permettre l'implantation dans le premier cas, de la Simop, qui aurait pu s'en aller et donc solliciter son enclavement complètement à Montdidier. Dans le deuxième cas, il s'agit de conserver un bâtiment industriel pour une entreprise qui est accompagnée par le Conseil Général, à qui, nous avons fait une proposition et qui s'est engagée à créer 104 emplois sur un horizon de 3 ans et qui en a déjà embauché 47. Sur les autres mesures qui existent, l'accompagnement et « j'entrepris en Somme » etc... qui se fait de manière classique. On ne peut pas considérer qu'aujourd'hui à Montdidier la situation soit dramatique. A chaque fois qu'une personne se présente avec un projet, systématiquement, nous l'examinons. Si maintenant on nous dit : « le site ne nous convient pas, on veut une sortie directe sur l'autoroute », forcément nous allons quand même essayer aussi de jouer le site de la Somme, ce qui est plus judicieux pour nous qu'une entreprise s'installe à 20 kms plutôt qu'à 50 ou 80 kms.

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2009 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 299 020.00 €
Opérations d'ordre	120 000.00 €
Virement à la section d'investissement	175 403.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 594 423.00 €

- Recettes

Opérations réelles	6 105 805.00 €
Excédent reporté	488 618.00 €
Total des recettes de fonctionnement	6 594 423.00 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	2 729 000.00 €
Reste à réaliser	1 009 028.00 €
Résultat reporté	608 459.00 €
Total des dépenses d'investissement	4 346 487.00 €

- Recettes

Opérations réelles	2 433 600.00 €
Opérations d'ordre	120 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	175 403.00 €
Affectation	938 122.00 €
Reste à réaliser	679 362.00 €
Total des recettes d'investissement	4 346 487.00 €

Total Général	10 940 910.00 €	10 940 910.00 €
----------------------	------------------------	------------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2009,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

28 votants
 23 pour
 5 contre (Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez)

7) Budget primitif 2009 - Annexe 1 (PSI)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°1 PSI 2009 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	10 000.00 €	Recettes réelles	10 000.00 €
Dépenses d'ordre	-	Affectation	28 142.00 €
Déficit reporté	3 832.00 €		
Reste à réaliser	424 310.00 €		400 000.00 €
	-----		-----
	438 142.00 €		438 142.00 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	17 000.00 €	Recettes réelles	2 686.00 €
		Excédent reporté	14 314.00 €
	-----		-----
	17 000.00 €		17 000.00 €
Total général	455 142.00 €		455 142.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2009 annexe n°1 Atelier relais PSI.

8) Budget primitif 2009 - Annexe 2 (Métafix)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix 2009 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	25 000.00 €		
Recettes réelles		23 512.00 €	
Recettes d'ordre		25 000.00 €	
Résultat reporté	23 512.00 €		
Affectation			
	-----	-----	
	48 512.00 €	48 512.00 €	

<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses réelles	40 700.00 €	
Recettes réelles		39 630.00 €
Excédent reporté		26 070.00 €
Opérations d'ordre	25 000.00 €	
	-----	-----
	65 700.00 €	65 700.00 €
Total général	114 212.00 €	114 212.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2009 annexe n°2 Métafix.

9) Budget primitif 2009 – Annexe (Simop)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° - Simop 2009 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	936 000.00 €	
Recettes réelles		516 000.00 €
Affectation		420 000.00 €
	-----	-----
	936 000.00 €	936 000.00 €

<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses réelles	54 200.00 €	
Affectation	420 000.00 €	
Recettes réelles		474 200.00 €
	-----	-----
	474 200.00 €	474 200.00 €
Total général	1 410 200.00 €	1 410 200.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2009 annexe n°7 Simop.

10) Budget primitif 2009 - Annexe n°6 Zone Industrielle

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2009 qui est arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	57 700.00 €	
Recettes réelles		89 750.00 €
Déficit reporté	32 050.00 €	
	-----	-----
	89 750.00 €	89 750.00 €
Total général	89 750.00 €	89 750.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2009 annexe n°6 Zone industrielle.

11) Budget primitif 2009 Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau2009 qui est arrêté comme suit :

Rédacteur	B	4
Adjoint administratif de 1° classe	C	7
Adjoint administratif de 2° classe	C	3+ 1 à 27/35°
Adjoint administratif principal de 1°classe	C	3
Adjoint administratif principal de 2°classe	C	4
Secteur technique		
Contrôleur des travaux	B	1
Agent de maîtrise	C	3
Adjoint technique de 1°classe	C	3
Adjoint technique de 2° classe	C	45 dont 2 à 30/35° 3 à 31.5/35° 1 à 30.5/35° 4 à 17.5/35° 1 à 32.25/35° 1 à 28/35° 1 à 27.5/35° 2 à 26/35° 1 à 28.75/35° 1 à 21.5/35°
Adjoint technique principal de 1°classe	C	4
Adjoint technique principal de 2° classe	C	7
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1°classe	C	11 dont 1 à 30.5/35° 1 à 21/35°
Secteur médico-social		
Psychologue	A	1 à 3/35°
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
secteur animation		
Adjoint d'animation 2°classe	C	1
Police municipale		
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	B	1
Chef de service de police municipale de classe supérieure	B	1
Brigadier chef principal	C	2
Brigadier	C	1
Gardien	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Emplois divers		
Assistants spécialisés enseignement artistique	B	17
Contrat accompagnement emploi		8
CAE service civil volontaire		7
Contrat avenir		18
Apprentis		5

14) Subventions de fonctionnement 2009

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'attribuer, les subventions de fonctionnement suivantes :

Montdidier Athletic Club	22 000 €
Rugby	3050 €
Judo club	1 300 €
Avenir cycliste	2 000 €

Longue paume	535 €
Montdidier Athlétix	1 300 €
Défi Triathlon	200 €
Diving club	400 €
Croix Rouge	1 000 €
Pétanque	800 €
Jeunesse sportive Montdidier	700 €
Philharmonie	1 000 €
Créations et loisirs	250 €
U.N.R.P.A	150 €
Club des randonneurs	800 €
Club philatélique	360 €
Groupement associatif	150 €
Basket ball Montdidérien	200 €
Dévelop' langues	400 €
U.N.C. Somme	150 €
U.S.C. Tir	200 €
Aqua club	150 €
Donneurs de sang	305 €
Tennis club	300 €
F.N.A.T.H	150 €
A.C.P.G. C.A.T.M.	150 €
Boules en bois « chemin vert »	150 €
Scrabble	150 €
Club des anciens des trois Doms	150 €
Souvenir Français	150 €
Cercle Maurice Blanchard	500 €
Gym 2000	150 €
Retraités Hospitaliers	150 €
Montdi thé dansant	150 €
Tennis de table	2000 €
Les doigts de fée	150 €
Trophée des grimpeurs	150 €
Association Futsal	150 €
Société de chasse	150 €
Club hippique	4000 €

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

28 votants

27 pour

1 abstention (M. Hertout, président du club Trophée des grimpeurs).

15) Subventions exceptionnelles 2009

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Avenir cycliste	4 650 €
Montdidier Athlétix	5 630 €
Défi Triathlon	1 000 €
Diving club	250 €
Pétanque	500 €
Cœur et santé	400 €
Boxe américaine	550 €
Basket Ball	400 €
Club philatélique	1 000 €
Judo Club	350 €
Club hippique	2 000 € (sur présentation de factures)

U.S.C. Tir	200 €
Montdidier Athlétique Club	5 000 €
Tennis de table	800 €
Trophée des grimpeurs	1 500 €

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

28 votants

26 pour

2 abstentions (M. Balny, président du club Cœur et Santé et M. Hertout, président du club Trophée des grimpeurs).

16) Acompte sur subvention à l'école Sainte Thérèse

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil,

- décide dans le cadre du contrat d'association, de verser un acompte de 25 000 €, à valoir sur la participation de la ville concernant les élèves de Montdidier fréquentant l'école Ste Thérèse, au titre de l'année 2009.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

17) Acquisition d'un terrain appartenant à la SIMOP

Par délibération n°586 du 20 décembre 2004, le Conseil a décidé d'acquérir le bâtiment occupé par la SIMOP et appartenant à la SOFEBAIL CM CIC LEASE. Or, une parcelle de terrain cadastrée Z 109 et 110 lieu-dit « la grande pièce » d'une contenance de 28 a contiguë au bâtiment appartient à la société SIMOP.

Cette parcelle a été cédée par la Ville de Montdidier à la SIMOP, pour leur permettre d'agrandir leur terrain, par acte notarié du 06/01/2000, pour le franc symbolique.

A ce jour Maître EUDES, notaire de la SIMOP demande que la ville se porte acquéreur de cette parcelle.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission de finances, le Conseil, après en voir délibéré, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir ladite parcelle, et ce pour l'euro symbolique,

- autorise Mme Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

18) Vente d'un terrain sur la Zone Industrielle à la SCI LYP

B. Garret : Nous aimerions bien par exemple, c'est qu'il y ait, 3, 4, 5 emplois et non pas 2, mais 20 emplois nouveaux créés.

Mme Le Maire : Mais je vous en ai déjà annoncé 47 emplois toute à l'heure, en 1 an, ce n'est pas mal il me semble.

B. Garret : Il ne faut pas oublier ceux qui malheureusement ne sont plus là.

Mme Le Maire : Mais nous ne sommes pas encore à 47, donc il y en a 47 CDD, CDI + 28 en intérim, plus exactement et l'objectif à atteindre est 109. Monsieur Garret, il n'y a pas de petit projet, moi, le petit comme le gros m'intéresse.

Par lettre du 23 mars 2009, le gérant de la sarl POLAK & Fils nous informe de son souhait de quitter le 10 avenue des Volontaires où il est installé depuis de nombreuses années, pour la Zone Industrielle afin d'y développer son entreprise et y créer des emplois.

L'investisseur sera la SCI LYP domicilié 111 route de Ronsberg – 59 470 –MERCCKEGHEM.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de vendre une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 3000 m², sur la zone industrielle, (superficie à définir suivant l'implantation du projet) à la SCI LYP au prix de 4.27 € HT le M².

- Décide de verser une aide financière à l'immobilier à la SCI LYP du même montant que le prix du terrain, sous réserve de la construction d'un bâtiment qui sera occupé par la sarl POLAK et fils, dans un délai de 2 ans, à compter de ce jour, et à la création d'un minimum de 2 emplois. A défaut du non respect de ces engagements la SCI LYP devra reverser le montant de l'aide financière perçue.

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous autres documents se rapportant à cette affaire.

- Rappelle que tous les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

19) Réhabilitation des logements rue de Londres – avenants

Par appel d'offres en date du 13 avril 2007 les travaux de maçonnerie et de menuiserie ont été attribués à la sarl LEMAITRE Bruno.

Considérant qu'en cours de chantier des travaux imprévus se sont avérés nécessaires, notamment des reprises de solivage et de charpente, ainsi que des modifications demandées par nos soins, il y a lieu de passer des avenants :

Lot n° 1 – démolitions-platrerie-isolation-plafond-faïence-canalisation enterrées-revêtements extérieurs

Marché d'un montant de	99 007.56 € HT
Travaux supplémentaires	5 394.56 € HT
Ce qui porte le montant du lot à :	104 402.12 € HT

Lot n°2 – menuiseries extérieures

Marché d'un montant de	65 447.60 € HT
Travaux supplémentaires	3 662.40 € HT
Travaux en moins	5 280.54 € HT
Ce qui porte le montant du lot à :	63 829.46 € HT

Lot n°3 – menuiseries intérieures – escalier

Marché d'un montant de	53 652.18 € HT
Travaux supplémentaires	814.00 € HT
Travaux en moins	3 242.52 € HT
Ce qui porte le montant du lot à :	51 223.66 € HT

Soit au total trois avenants d'un montant global de 1 347.90 € HT.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer les trois avenants ci-dessus énoncés.

20) Taxe Locale d'Equipement – remise gracieuse de pénalités

La SCI des Monts Richard a construit un immeuble 12 rue Jean Labordère, pour cela il était redevable de la TLE pour un montant de 3 249 €. Or, le paiement étant parvenu en retard, le centre des impôts a appliqué des majorations et pénalités de retard de 189 €. Seul le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse de ces pénalités.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission de Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde à la SCI des Monts Richard la remise gracieuse des pénalités, d'un montant de 189 € en application de l'article L251 du livre des procédures fiscales.

Cette présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Doullens pour application.

21) Acquisition de matériel pour le service de l'eau - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

La commune envisage d'acquérir pour le service de l'eau un détecteur acoustique de fuites. Le coût de cet équipement s'élève à 24 282 € HT environ.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission de finances,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de se doter de ce matériel et d'inscrire les crédits au budget « EAU »,
- sollicite de l'Agence de l'eau – Artois-Picardie une subvention à hauteur de 50 %.

22) Communications du Maire

Arrêté du 23/03/2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté de délibération du 29 mars 2007 autorisant le maire à signer un marché à bons de commande avec la Librairie Coopérative CUC ;

Considérant que le marché arrive à échéance ;

Considérant qu'à l'issue d'une nouvelle mise en concurrence la Librairie Coopérative CUC a fait une proposition intéressante ;

A R R E T O N S

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec la librairie Coopérative CUC, 4, rue Charles Coulomb à Ivry sur Seine (94200) pour le lot 3 (Manuels, livres, K7 et CD scolaires).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter du 01/04/2009, renouvelable 1 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Receveuse Perceptrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 23 mars 2009.
Le Maire

Catherine Quignon - Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 27/03/2009

Arrêté du 23/03/2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté de délibération du 29 mars 2007 autorisant le maire à signer un marché à bons de commande avec les papeteries La Victoire ;

Considérant que le marché arrive à échéance ;

Considérant qu'à l'issue d'une nouvelle mise en concurrence les Papeteries La Victoire ont fait une proposition intéressante ;

A R R E T O N S

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec les Papeteries La Victoire, Rue Racine – BP373 à Tourcoing (59337) pour le lot 2 (Fournitures scolaires).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter du 01/04/2009, renouvelable 1 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Receveuse Perceprice sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 23 mars 2009.
Le Maire

Catherine Quignon - Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 27/03/2009

